

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007  
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Élodie LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP  
Séance du

99/24-07  
- 9 NOV. 2007

### Mise en œuvre de la politique départementale d'insertion pour 2007 : Subventions d'équipement et projets CLI Mobilisation de la subvention globale FSE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU la loi n° 88.1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU la délibération n° 2007/I-902 du Conseil Général du 14 décembre 2006 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2007, et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année 2007,
- VU le rapport à la Commission Permanente du :

APRES EN AVOIR DELIBERE,

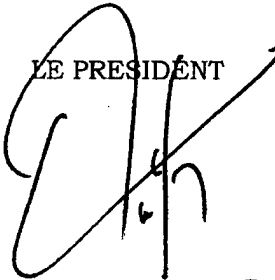
❖ accorde

- 16 000,00 € à l'ADIT, pour l'achat de véhicules et de matériels,
- 2 906,28 € à la Manne Emploi, pour l'extension du réseau informatique et téléphonique,
- 3 609,94 € à la Manne Emploi, pour l'achat d'un véhicule,
- 1 800,00 € à Hélios,
- 1 773,00 € à Espace Développement,
- 4 000,00 € à Aléos,
- 4 500,00 € à l'Association Quartier Nord.

Le total des crédits s'élève à 34 589,22 € et se répartit comme suit :

- 22 516,22 € sur l'enveloppe 89856, chapitre 204, nature 2042, fonction 541, au titre des aides à l'équipement en faveur des structures d'insertion,
- 12 073,00 € sur l'enveloppe 80413, chapitre 015, nature 6574, fonction 541, au titre des projets proposés par les Commissions Locales d'Insertion.

- ❖ Autorise le Président à signer les avenants aux conventions portant partenariat dans le cadre du RMI, avec l'ADIT et la Manne Emploi, joints au présent rapport.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à signer la demande de subvention globale jointe au présent rapport, ainsi que la convention, consécutive à cette demande, relative à la désignation d'un organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du Fonds Social Européen avec le Préfet de Région, et dont le modèle type est également joint au rapport.

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions